

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2011

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE - (n° 3218)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaing, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 6

Rédiger ainsi cet article :

« Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2011, un rapport étudiant la possibilité de créer des réseaux d'aides spécialisées de type réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté destinés à venir en aide aux collégiens en difficulté et à prévenir le décrochage scolaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), déjà quasiment démantelés par le gouvernement, ne sauraient mobiliser des personnels spécialisés dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire auprès de collégiens en difficulté. Des réseaux d'aides doivent leur être spécifiquement dédiés. C'est le sens de cet amendement.